



# Voix active FSU. SNUipp infos

# P

PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

SNUIPP 34

Circulaire du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs d'Ecole et des PEGC. Périodicité mensuelle  
Directrice de publication: Hélène Giovannini, SNUipp FSU - 474 Allée Henri II de Montmorency - Montpellier 34000 -  
tel 04 67 15 00 15 - fax 04 67 15 00 92  
Dépôt légal: septembre 98 - imprimé par nos soins - prix 0,75€ - CPPAP: 0309 S 08105 - Issn 1252 - 0578

## Pour nos revendications et nos valeurs Le 6 mai : faire barrage à la droite

Félicitons-nous tout d'abord du remarquable élan citoyen que traduit la participation massive au 1er tour de l'élection présidentielle, marqué également par le recul électoral du FN, sans nous méprendre sur la diffusion et la banalisation de ces thèses par un certain candidat présent au 2nd tour.

A quelques jours du 2nd tour, le SNUipp 34 réaffirme son exigence d'une rupture claire avec les politiques qu'il a combattues ces dernières années et rappelle quelques axes centraux :

- un service public qui assure la réussite de tous.
- une politique ambitieuse des salaires et de l'emploi.
- l'abandon de la loi Fillon sur les retraites.
- le rétablissement d'un vrai dialogue social.
- la lutte contre les discriminations, le racisme et la xénophobie.
- la régularisation des sans-papiers.
- l'arrêt de la répression et de la criminalisation des mouvements sociaux.

C'est le sens des luttes que nous avons menées ces dernières années contre la loi Fillon et la politique de De Robien, contre la loi Sarkozy de prévention de la délinquance, contre les expulsions d'immigrés et de leurs enfants aux cotés de RESF.

Le scrutin du 2nd tour aura des conséquences importantes pour l'avenir des droits sociaux, des services publics et de l'éducation.

Le droit de grève, les libertés syndicales pourraient subir des atteintes selon le résultat du vote.

Le SNUipp34 appelle les personnels à participer massivement au scrutin dans la continuité de nos luttes et en cohérence avec les valeurs que nous défendons. Il appelle également à participer aux rassemblements et manifestations unitaires du 1er Mai.

### MANIFS et RASSEMBLEMENTS du 1er MAI

**Montpellier** 10 h Peyrou; **Béziers** 10 h 30 Bourse du travail ; **Sète** 10 h Mairie;

**Lunel** 11 h place de la République; **Agde** 10 h 30 haut de l'esplanade;

**Montagnac** 10 h 30 esplanade; **Pézénas** 11h place de la République; **Bédarieux** 10 h 30

#### Sommaire

- p.1 : Edito
- p.2 : paritarisme: souffrance
- p.3 : paritarisme: formation continue
- p.4 : actions: laissez-les grandir ici!
- p.5 : actions: TR et ISSR
- p.6 : EPEP
- p.7 : mouvement 2007
- p.8 : Bulletin de syndicalisation

#### Spécial mouvement CAPD 15 mai 2007

#### Dispositif pour les résultats

voir page 7

#### Prochain bulletin spécial congrès départemental

adressé à tous les syndiqués

Toutes les informations  
nécessaires  
pour y participer

**le 9 et le 10 mai 2007  
à Montpellier**

# Paritarisme: la formation continue...

## Compte rendu du groupe de travail du 23 janvier 2007 : Formation continue 23/01/2007

Objet du groupe : travail sur le Plan Départemental de Formation (PDF) qui est le volet départemental du Plan Académique de Formation (PAF)

Le nombre de PE2 prévu pour la rentrée prochaine n'est pas connu. L'IA adjointe espère qu'il y en aura autant que cette année.

Le nombre de brigade formation continue est actuellement de 33. Il n'y a pas de discrimination entre les BD affectés aux remplacement de stagiaires ASH et ceux affectés sur les autres stages. Cette année 37 stagiaires ASH sont en formation, l'IAA pense qu'il y en aura autant l'an prochain. Sur ces 37 seuls ceux ayant une classe en responsabilité sont remplacés (CLIS, UPI,...) les autres (Maîtres E, G, CLAD ouvertes) ne le sont pas ce qui pose un problème en particulier pour les maîtres de CLAD, toute l'organisation de l'école étant déséquilibrée.

L'IAA entend nos remarques et nous dit que si l'on veut que ces collègues soient remplacés on le peut mais au détriment du nombre de départ en stage. Le nombre de départ en formation ASH n'est pas encore décidé.

Question sur la formation des PE2 qui ont droit à 450 heures de formation initiale, à qui ils manquent 50 heures qui ne pourront être assurées que lorsqu'ils seront T1 ou T2. Qui va assurer cette formation. A priori l'IUFM pouvant intervenir durant les 2 années suivant la formation initiale, ce sera ce dernier qui assurera ces heures.

L'inspection Académique quant à elle pourra former les T1 et T2 à partir de 2008. Pas d'incidence donc sur la formation continue cette année.

Le nombre de journées stagiaires sera à priori fixé sur les mêmes bases que l'an dernier soit 9528 journées stagiaires.

Le SNUipp fait remarquer que la loi prévoit 36 semaines de formation continue pour les agents de l'EN. Après un rapide calcul (4,5 jour / an/ enseignant ) il apparaît qu'il faudrait environ 24750

journées stagiaires par an (en moyenne). L'inspectrice nous demandait en début de séance qu'elles étaient nos propositions, nous lui précisons que remarque vaut proposition.

S'ensuivent aussitôt les arguments sur le budget dont le montant, en réponse à nos questions, s'avère encore inconnu à ce jour.

Nous réitérons notre demande pour connaître ce budget, ainsi que la part consacrée à la formation continue, pour cette année et pour l'année précédente. Normalement, le budget de l'année précédente doit être connu puisqu'il a servi de base argumentaire à toutes les restrictions imposées.

Apparemment si la maîtrise du logiciel GAIA est acquise pour la gestion personnels, elle ne l'est pas pour la gestion budgétaire, mais promis, les agents utilisant ce logiciel auront droit à ...une formation.

Le document du PDF ne sera pas envoyé sous forme papier aux écoles malgré la demande des organisations syndicales qui ont fait remonter les problèmes liés à la seule publication sur Internet.

L'administration promet un effort sur la présentation afin de faciliter la consultation. Nous demandons qu'il y ait une version imprimable.

Nous demandons par ailleurs que la proposition de stage soit étoffée et en particulier que le PDF ne soit pas le simple et triste reflet des instructions officielles en matière de programmes.

L'IA nous répond priorités nationales et axes académiques ce qui donne :

Priorités nationales : Plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes, Maîtrise de la langue, mise en place des PPRE, socle commun de compétences

Axes académiques : aider à la mise en œuvre du socle commun, développer les compétences et la mise à niveau sur les types d'évaluation, concevoir des parcours de formation pour tous les élèves, dont les élèves en situation de handicap. On peut dire que ces deux derniers points ne sont que la déclinaison en termes de compétences des deux dernières priorités nationales.

L'analyse des " stages recherche action "

mis en place l'an dernier montre qu'ils n'ont pas rencontré le succès. Il faut dire, à leur décharge que peut de monde avait compris de quoi il s'agissait. Rappelons que c'étaient les seules formations que l'on pouvait demander librement sans être public désigné ou ciblé et que cela représentait environ 3% des propositions de stage !

Cette année, sera introduite dans le PDF, la notion de réactivité. Qu'est-ce à dire ? Le PDF étant bouclé lors de la première CAPD, il n'y a plus de marge de manœuvre (sauf à utiliser de manière insidieuse les moyens prévus pour des stages supprimés). Pour pouvoir être réactif, par exemple en cas de gestion de conflit grave sur une école afin de proposer une formation aux collègues, des plages seront réservées dans le pdf à raison d'un jour ou 2 par trimestre.

Le calcul ( nous appliquons les consignes du Ministre...) nous donne donc (6 jours/ an multiplié par le nombre de brigade formation ( 33 )) 198 journées soit environ 2% (presque le nombre de stages " recherche action ").

Il ressort donc

? au niveau quantitatif : que la baisse du budget de l'Education Nationale va engendrer une baisse du budget académique donc du nombre de journées de formation.

? au niveau qualitatif : le peu de formations libres de contraintes (public ciblé ou désigné) risque de diminuer au profit de plages de réactivité.

**Jusqu'à cette année, à la fin du mois de mars, l'administration convoque un conseil départemental de formation. Cette instance est un organisme consultatif où des membres de droit siègent comme par exemple le directeur de l'IUFM.**

**Cette année, l'IEN adjointe à l'IA remplace cette instance par une CAPD.**

**Le SNUipp 34 contacte les autres organisations syndicales afin de remettre à l'ordre du jour cette instance.**

# Paritarisme: la souffrance au travail...

## Groupe de travail sur la souffrance

Des conditions de travail de plus en plus stressantes, un climat de suspicion, des pressions fortes sur l'école... Nous connaissons tous un collègue qui "craque" et sommes souvent démunis! En tant que représentants du personnel nous sommes de plus en plus sollicités par des collègues qui disent leurs difficultés, leur désarroi et leur souffrance dans le cadre de leur travail. Nous avons donc interpellé notre administration employeur.

La souffrance au travail : l'analyse et les réponses apportées par l'IA, nos propositions pour améliorer l'existant, devaient être le thème de ce groupe de travail du 23/01/07

Étaient présents tous les délégués du personnel, les représentants de l'administration, les assistantes sociales, le médecin.

Les raisons de la souffrance au travail sont multiples : maladie, situations conflictuelles, difficulté professionnelle... (voir la très bonne analyse effectuée par la MGEN).

Peu de chiffres, peu d'analyses de la part de l'administration et un constat des moyens mis en œuvre:

?une cellule d'écoute ouverte le mercredi aux heures de bureau avec du personnel qui "devrait" être formé

?aucun psychologue

?1 médecin de prévention

?3 Assistantes sociales (soit 1 assistante sociale pour 10 000!!!!)

?pas de comité hygiène sécurité et conditions de travail

Les assistantes sociales et le médecin présents ce jour là ne cachent pas leur difficulté à gérer l'ingérable. **La médecine de prévention ne peut pas fonctionner dans ces conditions.** Il est inadmissible que nous soyons amenés à revendiquer l'application même de la loi.

Il est inadmissible que l'Education Nationale fasse aussi peu de cas de la santé de ses personnels.

Depuis des années en CAPD nous demandons que les visites médicales pour les personnels soient organisées conformément à la loi.

(L'idée d'écrire chacun à l'IA pour demander une autorisation d'absence pendant le temps de travail pour visite médicale court actuellement sur le net. Si nous regrettons que son initiateur n'ait pas choisi le cadre intersyndical nous reprenons pourtant volontiers cette idée).

Nos revendications portent sur le reste des dispositifs et à chaque fois nous en pointons le manque de moyens.

Nous demandons:

? un service social qui ait les moyens de fonctionner,

? une cellule d'écoute avec un personnel professionnel,

? un interlocuteur qui permet d'orienter en fonction des difficultés.

Nous demandons également que l'administration mène une analyse plus précise des causes de la souffrance au travail et un travail spécifique avec les IEN.

Alors que les relations conflictuelles avec les parents sont un des facteurs de souffrance au travail, les offres de formation continue ne prennent pas en compte ou trop peu cette dimension du métier. Nous demandons des stages orientés vers la gestion des conflits, la guidance d'entretien, l'analyse de pratique...

**Le 29 mars lors de la dernière CAPD, nous avons demandé en question diverse où en était l'administration sur ce thème par rapport au relevé de conclusion du groupe de travail. Et bien .... L'administration pense avoir répondu aux attentes et/ou aux souffrances des collègues en envoyant simplement une note de service rappelant les numéros de téléphone de la cellule d'écoute et des assistantes sociales.**

**TOUT VA BIEN!!!!**

## Paritarisme: carte scolaire

### Motion adoptée lors du conseil syndical du SNUipp 34 réuni le jeudi 19 avril 2007

Le conseil syndical du SNUipp de l'Hérault réuni le 19/04/07 condamne la carte scolaire 2007 qui multiplie les fermetures de classe au détriment des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des maîtres.

Le SNUipp34 interviendra résolument avec les enseignants et les parents mobilisés pour obtenir l'annulation des fermetures et les ouvertures nécessaires.

Le SNUipp s'adresse aux autres organisations syndicales d'enseignants pour leur proposer de mener en commun les actions en ce sens.

# Actions - Pétition

## Pétition Nationale “ LAISSEZ-LES GRANDIR ICI ! ”

### **Nous sommes des enfants de “ sans papiers ”.**

Un sans-papier, c'est quelqu'un qui n'a pas de carte de séjour même s'il est en France depuis longtemps.

Comme beaucoup d'entre vous, nos parents sont venus d'ailleurs.

Ils ont fui la violence, la misère. Ils sont venus pour travailler et nous donner une vie meilleure. Certains d'entre nous sont nés ici.

Avec ou sans papiers la France est notre pays. On vit dans des hôtels meublés, des appartements, des chambres où on s'entasse. Tous les jours on a peur.

On a peur que nos parents soient arrêtés par la police quand ils vont au travail, quand ils prennent le métro.

On a peur qu'on les mette en prison, que nos familles soient séparées et qu'ils nous renvoient dans des pays qu'on ne connaît pas.

On y pense tout le temps. A l'école aussi.

Est ce que c'est normal d'avoir peur quand on va à l'école ?

L'été dernier nos parents et nous, on a eu l'espoir d'avoir enfin des papiers.

On a fait des dossiers, on a passé des jours et des nuits à faire la queue devant des préfectures.

On s'est inscrit dans des bureaux. On a cru qu'on serait régularisés, que le cauchemar serait terminé.

On remplissait tous les critères, mais on nous a dit : non. Nous sommes venus à visage découvert avec nos noms, nos adresses. Ceux qui ont eu leurs papiers avaient le même dossier que nous.

Et pourtant on nous a dit : non.

Arbitrairement.

Maintenant on est en danger et on doit se cacher.

Pourquoi cette injustice ?

Nous ne voulons plus vivre dans la peur.

Nous voulons que la France nous adopte.

Nous voulons être régularisés.

Laissez nous grandir ici.

### **Nom Adresse et/ou courriel (email) Signature**

Pétition à renvoyer à : Réseau Éducation Sans Frontières - c/o EDMP - 8, Impasse Crozatier - 75012 Paris

Site du RESF: [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)

## Communiqué de presse du 18 avril 2007

Florimond Guimard, professeur des écoles à Marseille, militant du SNUipp et de RESF est convoqué devant le tribunal d'Aix-en-Provence vendredi 20 avril pour avoir participé à une action collective destinée à s'opposer à l'expulsion d'un père de famille de deux enfants scolarisés.

Après le placement en garde à vue d'une directrice d'école à Paris, cette poursuite judiciaire d'un militant constitue une nouvelle menace vis à vis des enseignants, des parents et de tous ceux qui agissent en faveur du droit à l'Education pour tous les enfants de parents sans papiers.

Le SNUipp demande l'arrêt immédiat des poursuites engagées; il appelle l'ensemble des enseignants des écoles à manifester leur soutien à leur collègue et à assurer la réussite des initiatives prévues, notamment à Aix vendredi 20 avril. Des représentants du SNUipp national seront présents à la manifestation organisée à Aix-en-Provence ce jour-là.

Le SNUipp renouvelle l'appel à signer la pétition: “ La solidarité ne doit pas devenir un délit ”.\*

**Dernière info: le procès est reporté en octobre 2007**

Les TR réuni, hier, mercredi 25 avril en assemblée générale, vous informeront prochainement du contenu de leur discussion et la décision de leurs actions. En attendant renvoyez massivement la lettre qui suit.

**Connectez-vous sur le site du SNUipp 34: <http://snuipp34.free.fr>**

..... ..... .....	A ....., le .....
	À Madame la ministre, Monsieur le ministre de l'Education Nationale.
Objet : <i>Recours contre les modifications des modalités d'attribution de l'ISSR</i>	
Madame la nouvelle, Monsieur le nouveau ministre de l'Education Nationale,	
Je soussigné,.....,	
TITULAIRE REMPLACANT du département de l'Hérault, souhaite attirer votre attention sur le fait que dans ce département, depuis octobre 2006, l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR) a été amputée de 30 % par une décision brutale de notre rectorat suite à une recommandation de vos services.	
Cette décision est d'autant plus injustifiée qu'elle introduit une inégalité dans le mouvement des personnels de 2006. En effet, nombre de remplaçants ont conservé ou demandé un poste en fonction des défraiements afférents à cette fonction, notamment au vu de la Lettre-Circulaire n° 89-4565 du 11 décembre 1989 précisant le décret n° 89-825 du 9 novembre 1989 pour les conditions d'attribution de l'IJSSR qui était en application dans le département. Apprendre un mois après la rentrée que ces défraiements seront réduits de 30% est une mesure irrespectueuse des personnels, de leur engagement professionnel à faire du service de remplacement une des marques de la qualité du service public d'éducation. Il n'est donc pas acceptable qu'un tel changement de règles d'indemnisation puisse être annoncé un 28 septembre pour une prise d'effet le 1er octobre. Cette décision a pour conséquence directe une baisse de rémunération qui peut aller pour certains d'entre nous jusqu'à 2000 € pour l'année scolaire 2006/2007 soit, pour beaucoup, beaucoup plus d'un mois de salaire.	
Par ailleurs avec ce nouveau système dégradé, à partir d'une certaine distance (25km) les indemnités servies sont inférieures au frais réels engagés tels que les reconnaît l'administration fiscale. Nous ce cas non seulement la sujétion spéciale n'est plus du tout reconnu et indemnisée, mais il faudrait payer pour aller travailler !	
Nous nous sentons pris en otage par une décision administrative qui ne tient compte ni de l'intérêt du service et méprise ses agents.	
En conséquence, je vous demande, à l'occasion de votre prise de fonction, de bien vouloir :	
? d'abord de faire annuler la décision de l'Inspecteur d'Académie de l'Hérault du 28 novembre 2006 relative à l'attribution de l'IJSSR et de faire respecter les textes en vigueur particulièrement la Lettre-Circulaire n° 89-4565 du 11 décembre 1989 précisant le décret n° 89-825 du 9 novembre 1989 pour les conditions d'attribution de l'IJSSR. Il s'agira donc pour vos services de faire en sorte que les sommes, qui nous restent dues pour cette année scolaire 2006/2007, nous soient versées dans les plus brefs délais.	
? ensuite engager avec nos organisations syndicales, une négociation sur les conditions d'une adaptation du système actuel de calcul de l'ISSR sur une base tenant au moins autant compte de la spécificité d'exercice de la mission de remplaçant et que du paramètre kilométrique d'exercice de la mission et qui en tout état de cause assure un niveau d'indemnisation au moins égal à celui en vigueur depuis 1989, jusqu'à sa récente dégradation..	
Persuadé que vous saurez entendre le bien fondé de ma démarche et que vous aurez à coeur, dès votre arrivée à la tête de notre ministère, de respecter ses personnels mieux qu'ils ne le sont depuis des mois maintenant, je vous prie de recevoir, Madame la ministre, Monsieur le ministre, mes respectueuses salutations.	
Signature :	

## Le contexte

La circulaire de rentrée n° 2007-011 parue au BO du 18 janvier 2007 rappelle clairement que les enseignants doivent se concentrer sur le « socle commun » de la loi Fillon et précise que « la mission générale des groupes d'experts actuellement à l'œuvre est de préparer l'adaptation des programmes à la logique du socle commun ».

Pour le traitement de la difficulté scolaire sont préconisés les PPRE dans un contexte d'économie de moyens... Les enseignants sont donc invités à se tourner vers les dispositifs extérieurs à l'école puisque le PPRE « précise les formes d'aide mises en œuvre pendant le temps scolaire ainsi que, le cas échéant, celles qui sont proposées à la famille en dehors du temps scolaire » selon les termes du décret du 24 août 2005.

La circulaire de rentrée rappelle cette année que « d'une manière générale, les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de réseau doivent être en cohérence avec ceux des différents dispositifs développés sur le temps scolaire ainsi que hors temps scolaire, notamment en articulation avec la politique de la ville ». Ainsi les missions de l'école se recroquevillent sur le socle commun, et tout ce qui « dépasse » relèverait dorénavant du hors temps scolaire et de la politique de la ville.

La volonté politique de transfert d'une partie des missions de l'école vers les municipalités est confirmée par le décret relatif à l'expérimentation des EPE (établissements publics d'enseignement primaire) ; dans la note de présentation du projet de décret, on lit : les dispositifs existants « ne contribuent cependant pas suffisamment à une mise en synergie de l'organisation de l'école et de l'action des communes. L'expérimentation des EPE tend à répondre à cette problématique en constituant une personnalité juridique qui associe les élus, les acteurs et les usagers de l'enseignement. Elle devrait permettre de renforcer l'articulation entre les actions en temps scolaire et périscolaire et de coordonner les différentes politiques éducatives, notamment les dispositifs de réussite éducative ».

## EPEP / qu'est-ce que cela changerait ?

Le fonctionnement retenu et les lieux de décisions sont lourds de significations :

Dans sa nouvelle version, le projet de décret ne mentionne plus le conseil d'école, le conseil des maîtres. Ce projet met en place un nouveau conseil (le conseil pédagogique) présidé par le directeur de l'EPEP. Ce directeur « d'un type nouveau » doté d'un statut d'emploi fonctionnel lui attribuant un rôle hiérarchique, organise le conseil pédagogique du projet d'établissement.

C'est un changement complet du fonctionnement de l'école. Le CA est composé de 50 % de représentants des communes, la voix prépondérante du président donne une majorité aux représentants des communes. La composition du CA est très déséquilibrée et renforce le pouvoir des élus locaux. Enfin, le directeur prépare et exécute les décisions du CA...

Les questions essentielles ne sont pas posées : en quoi le statut d'EPEP répond aux besoins des usagers ?

En quoi améliore-t-il le fonctionnement du service public d'éducation ?

Où est l'intérêt pédagogique, l'intérêt des élèves ?

## SNUipp-FSU

128, Bld Auguste Blanqui

75013 PARIS

Tél. 01 44 08 69 30

Fax 01 44 08 69 40

## LE PROJET EPEP DOIT ETRE ABANDONNE

Monsieur le Premier Ministre,

L'article 86 de la loi pour les libertés locales (dite loi de décentralisation) d'août 2004 autorise l'expérimentation d'Etablissements Publics d'Enseignement Primaire. Introduit au milieu des vacances, cet article n'avait été l'objet d'aucun débat avec les parlementaires, pas plus qu'avec les organisations syndicales, les associations des parents, les organisations d'élus.

Plus de deux ans après, toujours sans réelles discussions, le ministère prévoit de publier le décret d'application. La méthode et le contenu du projet ministériel sont unanimement contestés, il ne s'est trouvé qu'une voix au Conseil Supérieur de l'Éducation, pour approuver le projet de texte. Nous demandons l'engagement d'une large réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des écoles avec les représentants des parents, des élus, des enseignants et des associations.

En attendant et dans ces conditions, il est **inconcevable que soit mise en œuvre une décision qui ouvre la porte** à un bouleversement du statut des écoles et des personnels, du fonctionnement de l'école primaire et des relations parents/élus/enseignants.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, d'abandonner le projet de texte EPEP.

NOM ET PRENOM

ECOLE

SIGNATURE



# Mouvement 2007: connaître son affectation

## La CAPD du mouvement 2007 se réunit en 1 seule phase, titulaires et PE2 sortants mardi 15 mai de 9 h à 18 h

Pour vous informer au plus tôt, le SNUipp vous propose le dispositif suivant :

### Permanence téléphonique mardi 15 mai de 18 h à 22 h

Le soir de la CAPD, chacun des numéros prendra en charge les noms de famille correspondant à des lettres de l'alphabet prédéfinies (voir liste ci-contre). En cas d'appel collectif d'école, préparer la liste alphabétique des collègues qui ont participé au mouvement.

**Attention** : Dès le mercredi 16 mai, retour aux 2 lignes habituelles :  
04 67 15 00 15 et 04 67 22 13 48

Affichage internet sur le site du SNUipp 34  
dans la nuit : <http://snuipp34.free.fr>  
????????????

### Nominations d'office, PE2 et petits barèmes

Les nominations d'office des titulaires sont prononcées dans la foulée de la CAPD. D'après les services de la DIPER, aucun(e) PE2 ne sera nommé(e) d'office à l'issue de la CAPD mouvement du 15 mai. Ces affectations d'office seront prononcées par décision de l'IA lors d'une nouvelle CAPD, début juin (Il s'agit toujours de nominations provisoires pour un an), mi-juin ou début juillet. Les derniers nommés le seront fin août et jusqu'au 10 septembre.



Afin d'assurer un meilleur accès et une plus grande fluidité dans les réponses téléphoniques, le SNUipp met à votre disposition plusieurs lignes téléphoniques.

Appelez le n° de téléphone assigné à votre patronyme :

**Noms de A à D**  
04 67 15 00 15

**Noms de E à G**  
04 67 15 00 91

**Noms de H à K**  
04 67 15 58 52

**Noms de L à O**  
04 67 22 13 48

**Noms de P à R**  
04 67 15 16 39

**Noms de S à V**  
04 67 22 15 23

**Noms de W à Z**  
04 67 27 32 74

Et en plus de ces 6 lignes, les **PE2** peuvent toujours appeler le  
**06 82 85 25 01**

**Insistez au téléphone**, nous avons un standard donc quand toutes les lignes sont occupées, le numéro demandé ne sonne pas occupé.

### IMPORTANT : respect de la vie privée

Vous avez participé au mouvement et vous ne souhaitez pas voir votre nom figurer à l'affichage sur notre site internet ou dans Voix Active.

Adressez-nous au plus vite, votre nom et un n° de téléphone, nous prendrons toutes les dispositions pour respecter votre droit à la confidentialité.